

GUIDE À DESTINATION DES PARENTS



**Handball Club Cournon
d'Auvergne**

SAISON 2024-2025



BÉNÉVOLES



En tant que parents, vous pouvez également **devenir bénévole** auprès du club, lors notamment des matchs de l'équipe Proligue (préparation de la salle, billetterie, accueil, animation, rangement de la salle...).

Si cela vous intéresse, vous pouvez contacter le **07.83.21.48.49** ou par mail **contact@handball-cournon.com**

PARENTS RÉFÉRENTS



Les parents référents sont des aides précieuses pour le coach et l'équipe.



Les parents référents jouent un rôle crucial en soutenant le coach et l'équipe. Ils prennent en charge divers aspects logistiques, tels que l'organisation des déplacements en co-voiturage, la préparation des goûters pour les matchs à domicile, et la gestion de la buvette.



Les parents référents organisent l'extra sportif :

- Ils accueillent l'équipe adverse avec convivialité et sympathie
- Ils déterminent le planning et l'organisation du goûter d'après match à domicile
- Ils sensibilisent des parents à l'aide aux matchs (manifestations, buvette etc...)



Ils assurent une communication fluide au sein du groupe, en utilisant notamment WhatsApp pour coordonner les parents et transmettre les informations importantes. Leur implication permet d'améliorer la cohésion entre les familles et de maintenir un lien direct et efficace avec l'entraîneur, contribuant ainsi au bon fonctionnement de l'équipe.



RAPPEL LICENCE



Un dossier d'inscription est disponible sur le site du club.



Il est à remplir et à renvoyer au club.



Ensuite, un lien sera généré par mail et tout se fait ensuite sur la plateforme de la FFHB (formulaire à remplir).



Le paiement se fait par chèque, virement, carte bancaire, chèque vacances, coupon sport, pass région ou espèces.



La licence ne peut être qualifiée que lorsque le paiement a été donné : sa qualification par un responsable du HCCA dans la plateforme FFHB **peut prendre quelques jours**.



Un joueur non licencié ou dont la licence n'est pas qualifiée par la FFHB ne peut pas jouer.



En cas de problème avec la création de licence :
Les permanences du secrétariat sont de **14h à 18h tous les mercredis du mois de septembre** au siège du club.

Mail du club : contact@handball-cournon.com

PENDANT LES ENTRAINEMENTS



Respecter les horaires de début et de fin d'entraînement (être présent quelques minutes avant l'horaire indiqué permet aux enfants de démarrer à l'heure prévue (se changer, dire bonjour aux copains et à l'entraîneur...)).



L'entraîneur est **libre** dans le choix des exercices, de la progression et dans l'apprentissage du handball. L'objectif est de faire progresser l'ensemble des jeunes joueurs, pour qu'ils puissent prendre du plaisir à jouer. Tous les choix de l'entraîneur doivent être **respectés**.



Pendant les entraînements, les parents peuvent assister à la séance depuis les tribunes et s'engagent à ne pas intervenir dans le bon déroulement des séances (sauf baby, voir avec l'entraîneur).



L'accès au terrain pour les parents est **strictement limité** au début et en fin d'entraînement (sauf sur demande de l'entraîneur)



Informier l'entraîneur des éventuelles absences et/ou retards (car il peut devoir adapter son programme en fonction du nombre d'enfants présents).

POUR LES MATCHS



Les enfants doivent être disponibles pour les matchs (à domicile comme à l'extérieur), les dates et horaires des matchs sont communiqués aux parents au plus tôt par les entraîneurs.

Les parents peuvent aussi les retrouver sur le site de la FFHB.



Il est essentiel **d'informer des éventuelles absences prévues pour les matchs** (en préalable à la constitution de l'équipe).



L'entraîneur constitue son équipe en fonction des enjeux des matchs, il est le seul responsable de ses choix et ceux-ci doivent être respectés par les parents.



Pendant le match, il appartient aux entraîneurs uniquement, la gestion sportive des matchs : ses choix (joueurs, postes, choix techniques ou tactiques, temps de jeu) doivent également être respectés par les parents.



À partir de certaines catégories et selon les enjeux des matchs (championnats, niveaux de jeu), **les temps de jeu peuvent être très inégaux entre les jeunes joueurs**, les choix de l'entraîneur doivent là aussi être respectés.



Pour les effectifs comportant plus de 12 joueurs, il peut arriver que votre enfant ne soit pas retenu pour certains matchs.



Pour les matchs à domicile, **les parents organisent la préparation et la distribution d'un goûter ou collation d'après match** : gâteaux, fruits, bonbons sont à fournir à tour de rôle par les parents (quantité à prévoir pour les 2 équipes). Les boissons et verres sont fournis par le club. Les parents doivent également s'assurer que **les tables mises à disposition restent propres à l'issue des goûters** et que **la vaisselle des verres soit faite**.



POUR L'ARBITRAGE À DOMICILE



Les jeunes joueurs peuvent être désignés comme arbitre sur les matchs à domicile pour les catégories U9 à U15.



Ils s'engagent à être disponibles sur les horaires définis.



En cas d'absence (prévue ou imprévue), les parents doivent en informer au plus tôt le référent arbitrage.

POUR LES DÉPLACEMENTS



À l'intérieur du département du Puy-de-Dôme : les déplacements sont à la charge des parents. **Le co-voiturage** doit être favorisé dans la mesure du possible, et à **tour de rôle**, en fonction des possibilités de chacun.



Pour les déplacements hors du département : le club fait une demande de prêt de minibus à la mairie. **Ce moyen de déplacement n'est pas garanti à chaque déplacement** (ex : plusieurs équipes peuvent être concernées en même temps, un choix sera fait en fonction des trajets, certaines équipes engagées au niveau régional pouvant jouer plus loin).



S'il y a un/des minibus : un ou des conducteurs(s) doivent être identifiés parmi les accompagnateurs (permis B). Les frais de carburant et péages sont remboursables à celui qui les avance (note de frais à remplir avec les justificatifs à fournir, voir avec l'entraîneur). Les minibus doivent être rendus propres et avec le plein de carburant.



Tous les frais associés aux trajets en véhicule personnel ne sont pas remboursables. Néanmoins, le club peut fournir un CERFA pour les réductions d'impôts à celui qui utilise son véhicule (demande par mail à faire au club) avec justificatif de déplacement (catégorie, lieu du match, date et carte grise) **avant le 30/04 pour l'année N-1.**



Justificatif sur année civile



DANS LES TRIBUNES À DOMICILE COMME À L'EXTÉRIEUR



Le fair-play est la règle : toutes les personnes qui entrent dans un gymnase doivent respecter les joueurs, les entraîneurs, les arbitres et les officiels ainsi que l'équipe adverse et leurs accompagnateurs.



Toutes les décisions prises sur le terrain par les arbitres ou les officiels doivent être **respectées**.



En tant que spectateur : rester **maitre de soi, exemplaire dans l'attitude** et **encourager** les jeunes joueurs pour leur montrer l'exemple, **valoriser un bon état d'esprit** : saluer les belles actions, applaudir les blessés et les adversaires à la fin du match.



Les éventuels débordements seront **sanctionnés**, à minima par un rappel aux règles (par le responsable de la salle).



Gardez en tête que certains débordements dans les tribunes peuvent avoir **un impact sur les conclusions du match** (rapport fait auprès de la Ligue de handball : des sanctions concernant le club peuvent être prononcées).



L'accès aux tribunes pour les matchs (hors ProLigue) est **libre**. Regarder des matchs d'autres niveaux est un moyen de **progresser** pour les plus jeunes : n'hésitez pas à venir plus tôt ou partir plus tard pour **encourager** les équipes du club (certains des entraîneurs ou arbitres sont également joueurs).



OFFICIELS DE TABLE DE MARQUE



Ils sont au nombre de 2 pour les matchs à domicile.



Pour chaque match à domicile un parent est nommé "**responsable de salle**" pour assurer la sécurité de la rencontre.



Pour chaque match à domicile une personne doit être nommée secrétaire ou chronométreur à la table de marque.



Ils participent au bon déroulement des matchs en assurant, entre autres, le fonctionnement du tableau d'affichage (chronomètre, score) et des exclusions.



Les personnes qui assurent ces fonctions (chronométreur, secrétaire et responsable de salle) doivent être **licenciées**.



Pour la table de marque, une formation interne d'une demi-journée est à suivre.



Dans l'idéal, **le club encourage à ce qu'il y ait plusieurs parents formés (3/4) par équipe**, afin que ce ne soit pas toujours la même personne qui soit à la table. Si cela vous intéresse, vous pouvez vous rapprocher de l'entraîneur de votre enfant.

ACCOMPAGNATEUR D'ARBITRE



Chaque paire de jeunes arbitres (mineurs) est en principe accompagnée d'un adulte pour les aider, les conseiller et les protéger.



Cet "accompagnateur de jeunes arbitres" est une personne importante pour le bon déroulement des rencontres.



Le club cherche à étoffer le nombre d'adultes qui puissent endosser ce rôle et ainsi des rotations les week-ends.



Si vous êtes intéressés, nous vous remercions de vous manifester auprès de l'entraîneur de votre catégorie.

BONNE SAISON 2024-2025 !



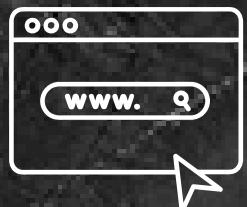
CONTACTS



contact@handball-cournon.com



07 83 21 48 49



<https://handball-cournon.com>



handball.cournon



Handball Club Cournon Auvergne



Handball Club Cournon Auvergne

